Information à destination des parents d'élève de 3è

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

CIO – Centre d'information et d'orientation
ANNEMASSE - Académie de Grenoble

Faire un choix d'orientation, c'est…

Apprendre à se connaître
s'interroger sur ses intérêts,
sa personnalité,
ses résultats scolaires,
ses atouts, ses valeurs…

S'informer sur les formations
les contenus, les horaires,
le diplôme obtenu, les lieux,
la durée des études,
les poursuites d'études …

S'informer sur les métiers
les activités du métier,
les conditions de travail,
le salaire,
le niveau de qualification,
les évolutions possibles …

Objectifs : diplôme - vie active

En général : vie active ou poursuite d'études courtes

En général : Etudes longues

En général : Etudes courtes

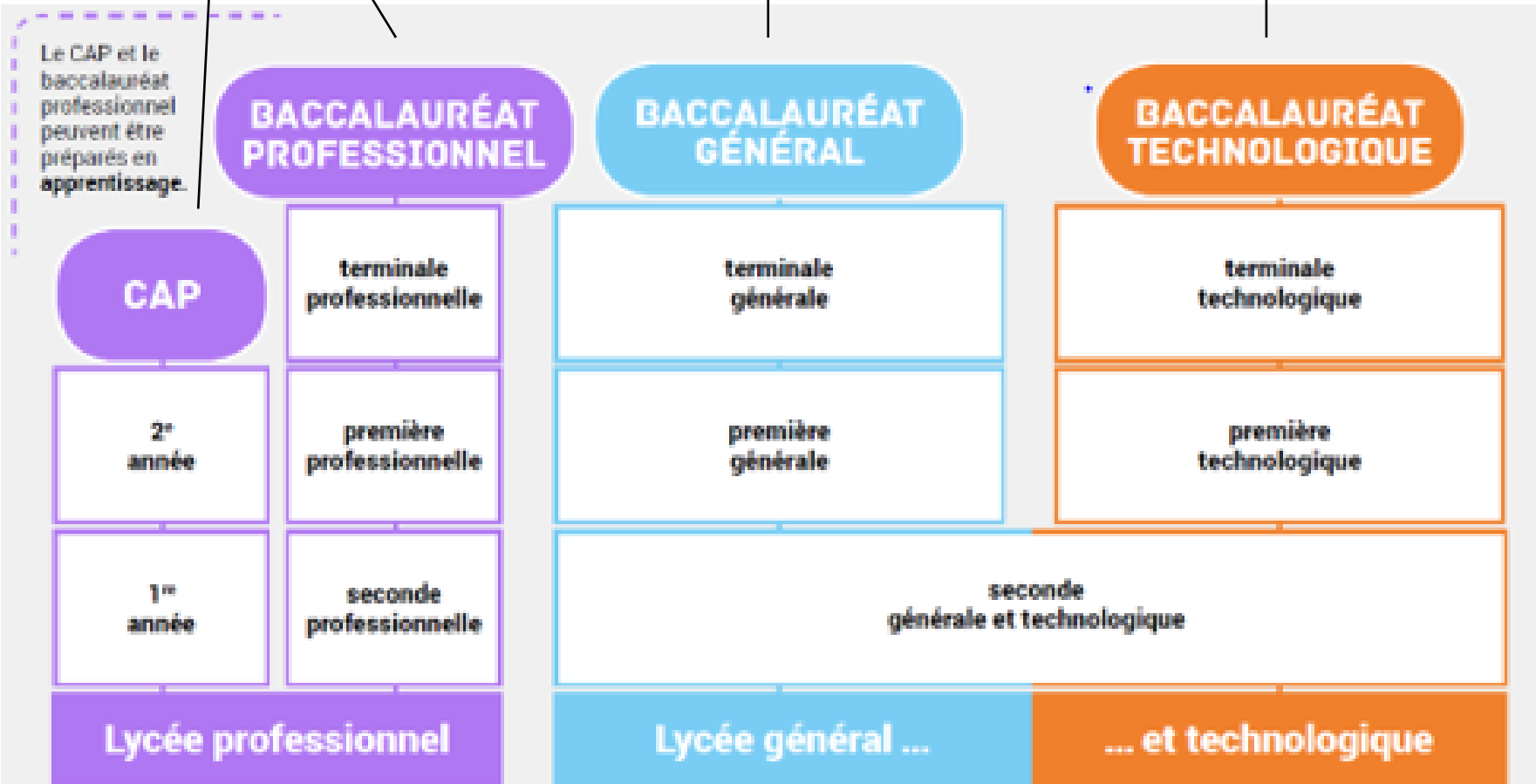

LA VOIE PROFESSIONNELLE

Après un C.A.P ou un Bac Pro

Poursuite d'études en 1 ou 2 ans (avec mention « bien » ou « très bien ») ou Mention Complémentaire en 1 an

Vie Active

BAC PRO

TERMINALE PROFESSIONNELLE

PREMIERE PROFESSIONNELLE

SECONDE PROFESSIONNELLE

CAP

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Formation en 1 à 3 ans

TROISIEME

Au programme

En CAP

se former à un métier précis ***(environ 200 spécialités)***

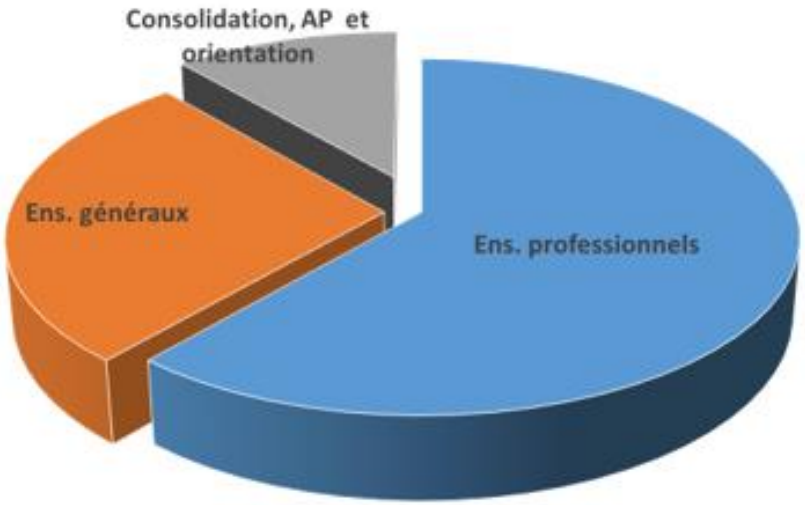

En BAC PRO

se former à un domaine professionnel ***(environ 90 spécialités)***

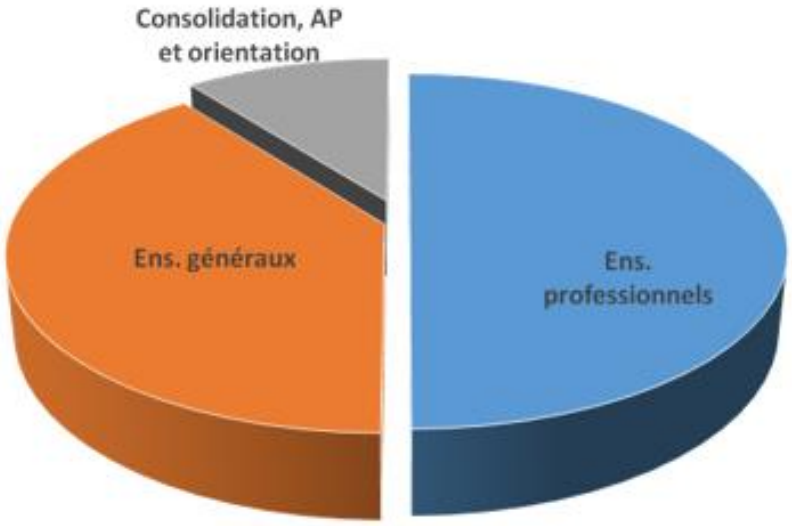

AP : accompagnement personnalisé

2 modalités de formation

Statut Scolaire

- Formation en lycée professionnel
- Périodes de formation en milieu professionnel

12 à 14 semaines en CAP

18 à 22 semaines en BAC pro

Convention de stage avec une entreprise

Statut Apprentis

- Formation en entreprise et en centre de formation pour apprentis (CFA)
- 1/3 temps en cours et 2/3 formation en entreprise en CAP 50%/50% en BAC pro

Contrat de travail avec un employeur

Pour des diplômes identiques

Organisation du BAC pro

La 2nde professionnelle est organisée par famille de métiers dans la plupart des domaines. Chacune d'entres elles regroupe plusieurs spécialités du BAC pro. Une mesure destinée à donner le temps et les connaissances nécessaires pour choisir son métier.

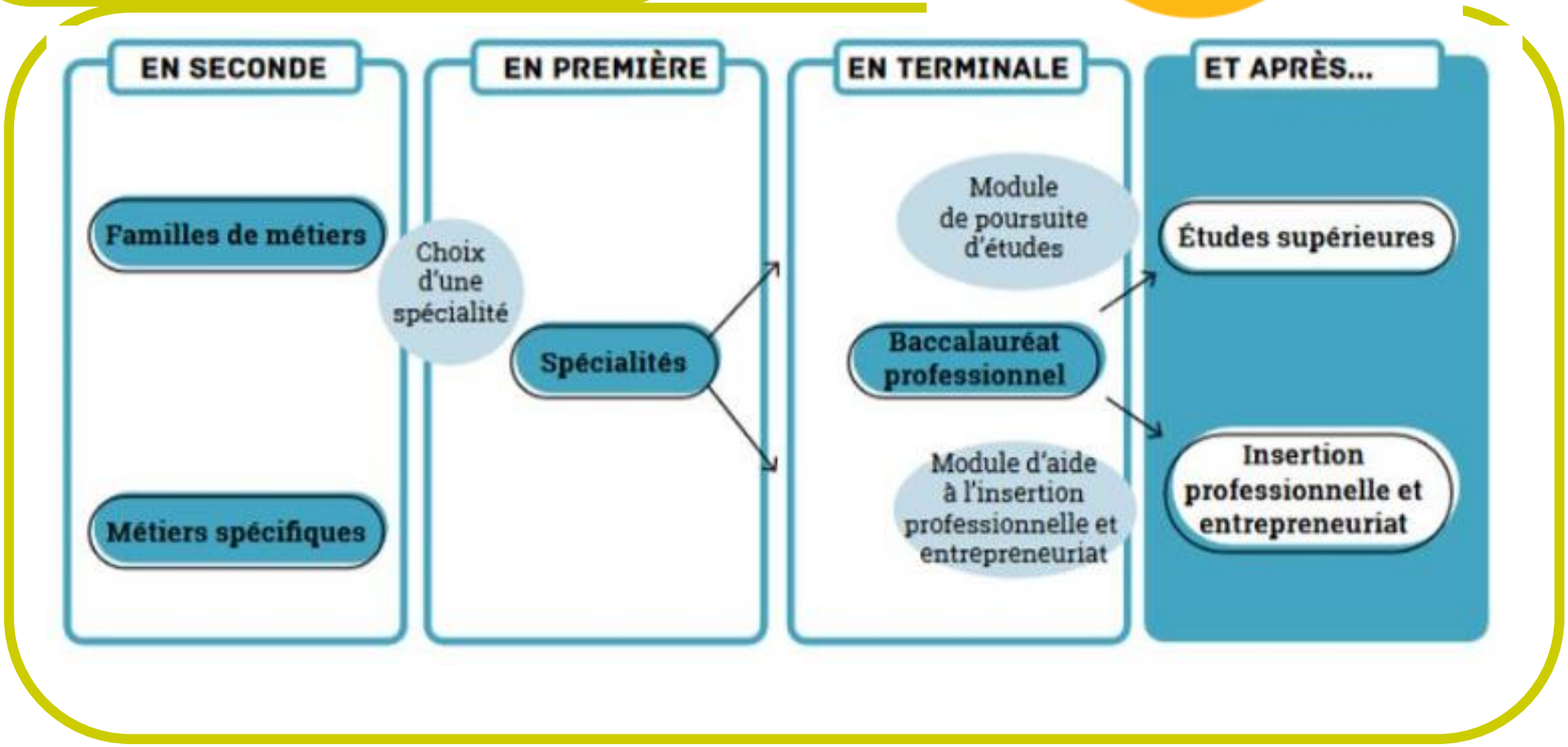

Pour aller plus loin :

LA SECONDE GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

La seconde générale et technologique

Tronc commun :

Approfondissement des matières générales de 3ème

- Français (4h)
- Histoire – géographie (3h)
- Langue vivante A et langue vivante B (5h30)
- Sciences économiques et sociales (1h30)
- Mathématiques (4h)
- Physique – chimie (3h)
- Sciences de la vie et de la Terre (1h30)
- Education physique et sportive (2h)
- Enseignement moral et civique (18h annuelles)
- Sciences numériques et technologies (1h30)

Un accompagnement :

Test de positionnement : en français et maths en début d'année

- Heures de vie de classe
- Accompagnement personnalisé (en fonction des résultats au test)
- Accompagnement au choix de l'orientation

Au cours de l'année de seconde, chaque élève réfléchit à la suite de son parcours vers la voie technologique ou la voie générale.

Enseignements optionnels

1 enseignement général au choix et/ou 1 enseignement technologique au choix

- Langues et cultures de l'Antiquité : latin ou grec (3h)
- Langue vivante C (3h)
- Arts : au choix parmi arts plastiques, cinéma-audiovisuel, danse, histoire des arts, musique, théâtre (3h)
- Education physique et sportive (3h)
- Arts du cirque (6h)
- Ecologie-agronomie-territoires-développement durable (3h) *

- Management et gestion (1h30)
- Santé et Social (1h30)
- Biotechnologies (1h30)
- Sciences et laboratoire (1h30)
- Sciences de l'ingénieur (1h30)
- Création et Innovation Technologiques (1h30)
- Création et Culture – design (6h)
- Culture et pratique de la danse, de la musique ou du théâtre (6h)
- Equitation ou autre pratique sportive
- Pratiques sociales et culturelles
- Pratiques professionnelles
- Atelier artistique (72h annuelles)
- Hippologie et équitation ou autres pratiques sportives (3h)*
- Pratiques sociales et culturelles (3h)*
- Pratiques professionnelles (3h)*

*Dans les lycées agricoles

La voie générale

Baccalauréat général

Au Programme

Enseignement théorique et abstrait

Réfléchir, analyser, synthétiser, argumenter, rédiger

Travail personnel important

Autonomie

La voie GENERALE
en 1re et Terminale

Tronc commun :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B
- Education physique et sportive
- Enseignement scientifique

Les élèves suivent des enseignements de spécialité : 3 en 1ère puis 2 en terminale

- Arts
- Humanités, littérature et philosophie
- Littérature et langues et cultures de l'Antiquité
- Langues, littératures et cultures étrangères et régionales
- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Sciences économiques et sociales
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sciences de la vie et de la Terre
- Numérique et sciences informatiques
- Sciences de l'ingénieur
- Biologie-écologie (lycées agricoles)

LA VOIE TECHNOLOGIQUE

La voie technologique

Baccalauréat technologique

Au Programme

Enseignement technologique
(projet et étude de cas concrets)

Travaux pratiques (T.P.)
(en laboratoire,
en salle d'informatique, de technologie, …)

Enseignement général
(permet de consolider les savoirs fondamentaux)

➢ **Choisir un secteur d'activité**

La voie technologique
en 1re et Terminale

Tronc commun :

- Français / Philosophie
- Histoire – géographie
- Enseignement moral et civique
- Langue vivante A et langue vivante B (+enseignement techno en langue vivante)
- Education physique et sportive
- Mathématiques

Les élèves suivent les enseignements de spécialité de la série choisie :

- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social
- STL : Sciences et technologies de laboratoire
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable
- STMG : Sciences et technologies du management et de la gestion
- STHR : Sciences et technologies de l'hôtellerie et de la restauration
- S2TMD : Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (dans les lycées agricoles uniquement)

LE CALENDRIER DE L’ORIENTATION
&
LES DEMARCHES

Les 3 étapes du projet d’orientation

1 Le temps de la réflexion

Oct. À déc.

- Apprendre à se connaître (s’interroger sur ses intérêts, sa personnalité, ses résultats scolaires, ses atouts, ses valeurs…)
- S’informer sur les formations (contenu, horaires, diplôme obtenu, lieux, durée des études, poursuites d’études,…)
- S’informer sur les métiers (activités du métiers, conditions de travail, salaire, niveau de qualification, évolutions possibles,…

2. Le temps du dialogue

de janv ….....à févr

Connectez-vous au Téléservice orientation pour exprimer vos **intentions provisoires d'orientation** (seconde générale et technologique et/ou seconde professionnelle et/ou 1ère année de CAP)

en mars

2nd conseil de classe : donne un avis sur vos intentions provisoires d'orientation et/ou formule d'autres propositions

3. Le temps du choix

mai …….....à juin

Indiquer vos **choix définitifs** d'orientation par le Téléservice orientation + **préciser vos choix de formation et d'établissement** en vous connectant au Téléservice affectation (10 vœux + 5 hors académie)

3ème conseil de classe qui formule 1 proposition d'orientation

si conforme au choix de l'élève = décision d'orientation

Si pas conforme

= entretien famille, élève et chef d'établissement

fin juin – début juillet : **notification d'affectation** (précise la formation et l'établissement ou est affecté votre enfant)

!

Dès sa réception, c'est à vous d'inscrire votre enfant

Démarches pour une 2nd Générale et Technologique

Poursuite de scolarité en établissement public :

➔ **demande faite *par l'intermédiaire du collège***

Attention: certaines sections font l'objet d'une sélection par tests ou par dossier.

Poursuite d'études en établissement privé:

➔***Démarche de la famille auprès de l'établissement concerné dès que possible***
+ demande par l'intermédiaire du collège

PENSEZ AUX JOURNEES PORTES OUVERTES !

Démarches pour un 2nd pro ou pour une 1ère année de CAP

Poursuite de scolarité en établissement public :

➔ **demande par le biais des téléservices affection**

Attention: certaines sections font l'objet d'une sélection par tests ou par dossier.

Poursuite de scolarité en établissement privé:

➔ ***Démarche de la famille auprès de l'établissement souhaité dès que possible + demande par le biais des téléservices***

Poursuite de scolarité en apprentissage:

➔ ***Recherche d'un contrat d'apprentissage + contacter les établissements***

PENSEZ AUX JOURNEES PORTES OUVERTES !

Journées portes ouvertes

- Lycée du Glières
- Lycée J.Monnet et SEP Jean Monnet
- Lycée Mme de Stael

➢ **Les dates et formats vous seront communiquées via PRONOTE très prochainement !**

Pour en savoir plus…

- La brochure ONISEP « Après la 3 ème »

- Les sites Internet :
  - www.onisep.fr, www.onisep/grenoble
  - Afira.onisep.fr/atlas
  - quandjepasselebac.education.fr
  - apprentissage-auvergnerhonealpes.fr
  - education.gouv.fr

- La semaine d'observation en entreprise (stage 3ème)

- Les mini-stages proposés dans les lycées

- Les Journées Portes Ouvertes

Pour rencontrer un/une Psychologue de l'Education Nationale spécialisé en conseil en orientation

-** au **collège :** une permanence est assurée **par Mme Sabrina ZEGHIDA, Psy-EN le mardi après-midi et/ou le jeudi toute la journée. Prendre RDV auprès de la conseillère Principale d'Education (CPE)

*-au **CIO d'Annemasse : 04 50 38 15 23 / 07 77 85 35 50***

Sur rendez-vous du lundi au vendredi 9h00-12h30 & 13h30-17h (y compris pendant les vacances scolaires)